

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »

John F. Kennedy

Point de vue

Avocat et *contract manager* : des rôles complémentaires

■ Par Hugues de la Forge, Associé, Jeantet

Né de la pratique anglo-saxonne des « *quantity surveyors* », le *contract manager* exerce une activité pluridisciplinaire en suivant et en optimisant le contrat tout au long de sa vie. Au sens large, sa mission inclut la gestion des risques, l'analyse des opportunités de mise en œuvre d'un contrat, le traitement de réclamations éventuelles et, enfin, la résolution – amiable ou contentieuse – des différends.



juridique et les équipes financières et opérationnelles ; il s'est imprégné des enjeux commerciaux, techniques et financiers des activités de ses clients. La multiplication des passerelles entre juristes et avocats contribue à favoriser la familiarisation avec des problématiques non strictement juridiques, notamment pour les avocats intervenant sur de grands litiges.

Outre le secteur de la construction, le *contract management* s'est développé dans des secteurs aussi divers que celui de l'informatique, de l'énergie ou de l'armement, lesquels allient contrats complexes et enjeux importants en termes de technicité, responsabilité, financement et durée. La réussite du contrat et la maîtrise des risques nécessitent une analyse pointue à tous les moments clé de l'exécution des projets.

“ Grâce à leur polyvalence, les *contract managers* deviennent les chevilles indispensables à la réussite du projet ”

La fonction de *contract manager* s'est ainsi généralisée au sein des grandes entreprises, et le juriste d'entreprise a intégré cette mission dans son périmètre naturel.

Quelle place donner à l'avocat dans cette évolution ? Depuis quelques années, les nouveaux métiers de l'avocat permettent d'anticiper et de répondre aux besoins des clients dans des domaines divers : avocat mandataire en transactions immobilières, avocat mandataire sportif, avocat fiduciaire ou encore avocat lobbyiste.

Parallèlement, l'avocat d'affaires a développé des liens directs avec la direction

En coordination avec le tandem *contract manager* - juriste, l'avocat apporte, en amont, son expertise pour identifier et minimiser les sujets susceptibles de dégénérer en contentieux. De son côté, le *contract manager* complète cette mission de « traçabilité » du contrat sur les sujets techniques et financiers. L'anticipation des difficultés par cette équipe est donc précieuse pour définir la meilleure stratégie juridique dans une situation de conflit avéré.

En aval, les gestionnaires de contrats peuvent non seulement relayer les aspects techniques d'un contentieux mais aussi assister l'avocat dans la quantification et la valorisation des préjudices.

Grâce à leur polyvalence, les *contract managers* deviennent les chevilles indispensables à la réussite du projet et s'imposent, aux côtés des juristes d'entreprises et avocats, comme des interlocuteurs précieux dans le cadre de grandes opérations complexes.

La relation entre *contract manager* et avocat ne peut donc que s'intensifier !

Cette semaine

■ **Restructuring** : Lionel Spizzichino quitte Paul Hastings pour rejoindre Willkie Farr & Gallagher (p2)

■ **Mannai Corporation** s'empare de Gfi Informatique : cinq cabinets sur l'opération (p3)

■ **TF1 amorce la reprise de Newen** : plusieurs conseils sur l'opération (p4)

■ **Directions juridiques** : qu'attendez-vous de vos avocats ? (p5)

2

millions

C'est, en euros, le montant maximum auquel vont être portées les sanctions administratives en cas de retard de paiement des entreprises, au lieu de 375 000 euros actuellement.